

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 février 2018

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS AU PARLEMENT EUROPÉEN - (N° 609)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 61

présenté par
Mme Corneloup

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le souhait émis par le Gouvernement de retourner à la circonscription unique comme base administrative territoriale pour l'élection des députés européens aura pour conséquence d'éloigner encore plus les électeurs de leurs élus.

Il s'inscrit dans une approche générale du pouvoir en place visant à déraciner les élus nationaux et européens de l'encrage local au profit de profils « hors sol » qui devront leur élection à leur simple orthodoxie d'appartenance politique.

Il est donc proposé de supprimer cet article qui risque également de détourner nos concitoyens des décisions européennes qui les concernent.